

Saint-Roch, le 17 juin 2020

Madame, Monsieur,

Nous rentrons dans une nouvelle phase du déconfinement avec l'obligation pour tous les élèves de revenir à l'école tout en respectant une organisation spécifique. Ce schéma d'accueil applicable le 22 juin a été réactualisé dans le respect du protocole national en concertation avec M Anceau, maire de Saint-Roch, Mmes Destouches, Adjointe chargée des affaires scolaires et l'équipe enseignante, entériné par Mme Lequart, Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Joué-lès-Tours. En voici les principales mesures.

Les élèves retournent en classe quatre jours par semaine.

La garderie est ouverte à tous sans restriction (de 07 h 20 à 08 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30). Les enfants restent regroupés par classe en deux lieux (la garderie et la BCD). Une distanciation physique de un mètre est respectée entre les groupes..

Même chose pour la cantine : les élèves sont regroupés par classe (dans la salle de cantine pour les maternelles et dans la salle des fêtes pour les élémentaires) avec une distanciation physique de un mètre.

Nous conservons notre mode d'accueil actuel entrée et sortie: trois accès (maternelle, CP et CE1, CM1 et CM2), afin de limiter le brassage des élèves aux mêmes horaires.

Entrées :

Matin : 08 h 20 MS et GS, 08 h 30 PS, pour les autres niveaux entre 08 h 20 et 08 h 30.

Après-midi : 13 h 50 MS et GS, 14 h 00 PS, pour les autres niveaux entre 13 h 50 et 14 h 00

côté maternelle et CP-CE1 : Au fur et à mesure de leur arrivée, les élèves sont confiés aux personnes chargées de l'accueil qui les mèneront dans leur salle de classe respective où les attendra leur enseignant. Les parents ou accompagnateurs ne peuvent pas rentrer dans l'école (sauf cas particuliers).

Entrée CE2 – CM1 – CM2 : Au fur et à mesure de leur arrivée, les élèves sont guidés par la personne chargée de l'accueil jusqu'à l'entrée du bâtiment propre à chaque classe où les enseignants les attendent.

Sorties :

Matin : 12 h 00 **Après-midi :** 16 h 30

côté maternelle et CP- CE1 : les enseignants ou personnes chargées de l'accueil accompagnent les élèves à l'espace aménagé pour les parents ou accompagnateurs qui pourront les récupérer (parking devant l'école). La sécurité est assurée par l'employé communal AVSP, la rue est sécurisée.

côté CE2 – CM1 – CM2 : La sortie se fait du même côté que l'entrée

La distanciation sociale devra être appliquée dans tous les cas.

Durant l'accueil, les différentes portes d'accès sont maintenues ouvertes, elles sont refermées une fois l'accueil

La cour de récréation est toujours organisée en 3 zones (5 le midi) et les récréations du

matin et de l'après-midi restent échelonnées (le matin : 10 h et 10 h 15, l'après-midi : 15 h et 15 h 15).

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les nouvelles règles de distanciation

En maternelle : retour à la normale (salle de classe, couloir, réfectoire, extérieurs). En revanche, la distanciation physique est maintenue entre les élèves de groupes différents.

En élémentaire : la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos entre l'enseignant et les élèves, ainsi qu'entre élève d'une même classe ou d'un même groupe, si elle est matériellement possible. Elle ne s'applique pas en extérieur (y compris pour des activités sportives). Les classes peuvent accueillir, avec quelques aménagements, l'ensemble de leurs élèves.

Les gestes barrières restent de rigueur.

Le lavage des mains est essentiel. Au lavabo, il peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Il doit être réalisé à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant et après chaque repas,
- avant et près les récréations,
- après être allé aux toilettes,
- le soir dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque est obligatoire pour les personnels (enseignants, ATSEM, agents techniques) dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Il n'est pas obligatoire pour les enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

Entretien des locaux

Le ménage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. En conséquence, un nettoyage des sols et des grandes surfaces sera réalisé une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et le personnel dans les salles et autres espaces communs sera également réalisé une fois par jour.

Le matériel pédagogique partagé entre élèves sera stocké pendant 24 heures avant d'être réutilisé.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus de précisions. Tout est fait pour assurer la sécurité sanitaire de vos enfants et leur bien-être.

Bien cordialement,

V. GILBERT
Directrice